

COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective
Gestion du régime

Mise à jour des salaires | Une opération essentielle

Les salaires des participants et participantes aux régimes d'assurance collective déterminent habituellement les prestations d'assurance vie et d'invalidité de courte et de longue durée. Il est donc essentiel de les tenir à jour.

Une omission peut avoir des conséquences fâcheuses, tant pour les participants et participantes que pour vous :

- Les augmentations de salaire non déclarées pourraient donner lieu à des prestations d'assurance vie ou d'invalidité inférieures à ce qu'elles devraient être; et
- Votre organisation pourrait être tenue responsable de ces prestations inférieures.

Afin d'éviter une telle situation, vous devez nous transmettre les salaires en fonction de la définition de salaire prévue au contrat et nous aviser sans délai de tout changement de salaire.

Dans l'[Espace client](#), c'est très simple :

Mettre à jour les salaires de plusieurs personnes dont le salaire change à la même date :

1. Dans le menu de gauche, sous **Fonctions d'administration**, cliquez sur le menu déroulant et choisissez **Changement de salaires en lots**.
2. Suivez les étapes.

Mettre à jour le salaire d'une personne à la fois :

1. Recherchez la personne et accédez à son dossier personnel.
2. Dans le menu de gauche, sous **Mise à jour – Information du participant**, cliquez sur **Modifier le salaire**.
3. Entrez l'information sur le nouveau salaire.

Vous pouvez aussi remplir le formulaire *Avis de mouvement* et nous le transmettre dans les 31 jours qui suivent le changement de salaire. Ce formulaire se trouve à ia.ca/entreprise/formulaires, dans la section **Formulaires administratifs**.

Pour faciliter l'administration de votre régime, nous vous offrons de l'accompagnement, des outils conviviaux et des ressources utiles.

Depuis plus de 70 ans, les administrateurs de régimes d'un océan à l'autre comptent sur nos spécialistes en assurance et en épargne-retraite collectives pour gérer efficacement leurs régimes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, ou avec votre directeur ou directrice de compte de iA Groupe financier.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants et participantes à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur ou directrice de compte ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web ia.ca.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

1 877 422-6487

25 juin 2024

MKG(2024-06) ACC